



Capsule virtuelle
10 décembre 2021

Le Courant

Syndicat de l'enseignement de la Rivière-du-Nord

Paiements des ajustements salariaux

Rémunérations additionnelles

- 1) La première sera versée sur la paie du 16 décembre 2021.
- 2) La seconde sera versée sur la paie du 13 janvier 2022.

Pour ce qui est des ajustements salariaux et des paiements rétroactifs des salaires dus, ils seront versés sur la paie du 13 janvier 2022.

Vous trouverez les nouvelles échelles salariales, les nouveaux taux et ainsi qu'un calculateur de salaire sur notre site :

<https://sern.qc.ca/documents-dinformation/echelles-salariales/>

Joyeuses Fêtes!

Sylvain Côté

(scote@sern.qc.ca)

10 décembre 2021
